

1851

F 9



514

100

ROYAUME DE BELGIQUE

100

BANQUE NATIONALE

Payable



à Vue

CENT FRANCS

Le Directeur

Bruxelles le 4 Octobre 1851

Le Gouverneur

De Donce

De Nassay

514



F 9

Le Contreleur *Combare*

Combare



Les grands organismes financiers

Financiële instellingen

175

Un des premiers billets de 100 F émis par la Banque Nationale de Belgique en application de la loi du 5 mai 1850.

Il est l'œuvre de Léopold Wiener. Bruxelles, Banque Nationale.

© C.R.C.H., Louvain.

Een der eerste biljetten van 100 F uitgegeven door de Nationale Bank van België in uitvoering van de wet van 5 mei 1850.

De graveur was Leopold Wiener. Brussel, Nationale Bank.

© C.R.C.H., Louvain.

Le stock monétaire en Belgique en millions de francs.

	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale
1878	1000	341
1900	1072	893
1913	1377	2330
1925	7937	15723
1937	23087	23070
1949	92009	74793
1961	132207	105233
1973	240673	336295

D'après V. Janssens, **Le Franc Belge, Un siècle et demi d'histoire monétaire**, Bruxelles, 1976, annexe VIII, p. 433-434.

La confrontation des deux courbes révèle l'abandon progressif de la monnaie métallique, puis du billet de banque, au profit du chèque et de l'écriture comptable.

Cette illustration vous est offerte par les firmes dont les produits portent le timbre

Artis-Historia.

Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

offset lichtert

De geldvoorraad in België in miljoenen franken.

	Chartaal geld	Giraal geld
1878	1000	341
1900	1072	893
1913	1377	2330
1925	7937	15723
1937	25087	23070
1949	92009	74793
1961	132207	105233
1973	240673	336295

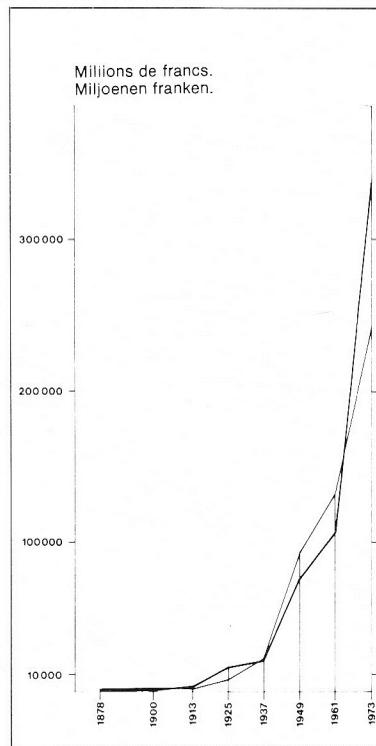
Naar V. Janssens, **Le Franc Belge. Un siècle et demi d'histoire monétaire**, Brussel, 1976, bijlage VIII, p. 433-434.

Uit het verloop van de curven blijkt dat geleidelijk van het metaalgeld en daarna van het bankbiljet wordt overgestapt op cheques en andere vormen van giraal geld.

Deze illustratie wordt u aangeboden door de firma's wier produkten het **Artis-Historia** zegel dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

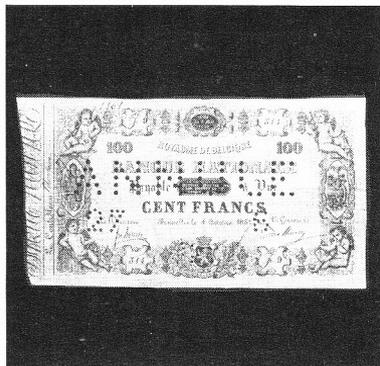
S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel



— Monnaie scripturale
Giraal geld
— Monnaie fiduciaire
Chartaal geld

Les grands organismes financiers

175



Ce billet, gravé par Léopold Wiener, a été tiré en application de la loi du 5 mai 1850 sur l'organisation et la mission de la Banque Nationale de Belgique.

Il a été émis le 4 octobre 1851 et porte le n° 314 de la série J 6. Il est resté attaché à la souche et a été annulé. Il n'a donc pas été mis en circulation.

Payable à vue, ce type de billet pouvait aussi être échangé contre des espèces métalliques. Signé par le directeur et le gouverneur de la Banque, il porte, outre la devise nationale « L'Union fait la Force », six symboles importants de la vie économique et sociale: aux quatre coins, en partant de la figure de gauche en haut, on reconnaît la Justice, l'Abondance, la Loi et le Travail; les deux autres allégories représentent, à gauche, l'Agriculture et, à droite, le Commerce et l'Industrie. (Bruxelles, Banque Nationale).

Les moyens de paiement

On imagine difficilement, aujourd'hui, à l'heure de l'informatique et de l'automatisation, que dans un passé relativement récent, l'or et l'argent, le cuivre, le bronze et le nickel (la *monnaie d'appoint*) étaient les seuls moyens de paiement utilisés en Belgique. Le savoir, c'est être en mesure de comprendre quelques-unes des grandes caractéristiques du marché financier au 19^e siècle.

Avant la constitution, en 1822, de la « Société Générale des Pays-Bas pour favoriser l'Industrie Nationale » dont, beaucoup plus tard, les activités seront réparties entre la Société Générale de Belgique et la Banque de la Société Générale, les habitants de la future Belgique ne connaissaient pratiquement pas le billet de banque. Un des motifs de cette absence de recours à un moyen de paiement qui est devenu quotidien était le très mauvais souvenir laissé par les assignats français.

Jusqu'au 2 janvier 1850, date de l'entrée en activité de la Banque Nationale de Belgique, la Société Générale qui fut le banquier de l'Etat belge indépendant, et d'autres institutions, eurent le droit d'émettre des billets de banque. Ceux-ci étaient convertibles en monnaie étalon (or et/ou argent en fonction du régime monétaire qui varia avec le temps).

En 1850, le brillant homme d'Etat libéral Walther Frère-Orban fit voter la loi instituant la Banque Nationale. Naissait ainsi un institut central ayant le privilège de l'émission des billets de banque.

Ses billets étaient, bien entendu, toujours remboursables en espèces métalliques. A cet effet, la loi prescrivait que les réserves de la Banque centrale en or et/ou argent devaient atteindre un tiers de la somme totale de la monnaie-papier en circulation. Il importe donc de bien se représenter que le porteur d'un billet de banque pouvait exiger de changer ce dernier contre des espèces « sonnantes et trébuchantes ».

En 1873, la loi instaura le cours légal des billets. La circulation de ceux-ci s'intensifia. Quelques chiffres illustreront le phénomène. Tandis qu'en 1878, les espèces métalliques représentaient 69% du stock de monnaie fiduciaire en circulation, les billets en représentaient 57% en 1900 et 76% en 1913. Dans le même temps on assista à un développement rapide de la monnaie scripturale qui préfigurait l'évolution irréversible vers l'utilisation généralisée des comptes de chèques postaux, des chèques, c'est-à-dire d'opérations relevant d'une écriture et non plus d'un échange métallique.

M. Dumoulin

Les grands organismes financiers

175

Le marché financier

Les banques d'affaires et les bourses de valeurs furent les deux grands protagonistes de la constitution, en Belgique, d'un important marché financier.

Après la guerre de 1914-1918 et, plus encore après 1945, les grandes banques ont acquis une fonction qui nous concerne tous: la gestion de dépôts et de comptes-courants notamment.

Les lois de 1873 sur la société anonyme, le chèque bancaire et le cours légal des billets de banque témoignent, avec le fait, symptomatique, de la mise en chantier de l'actuel Palais de la Bourse, à Bruxelles, de l'éclosion d'un important mouvement financier dans notre pays, suite aux difficultés que traversait la France battue à Sedan en 1870.

La Société Générale, pour favoriser l'Industrie nationale, et la Banque de Belgique ont joué un rôle primordial dans la révolution industrielle. Mais d'autres initiatives encore, nées après 1870, ont contribué à la révolution financière: la Banque de Bruxelles (1871), la Banque de Paris et des Pays-Bas-Belgique (1872), le Crédit Général Liégeois et la Banque Centrale Anversoise, notamment, montèrent de fructueuses affaires dont les titres étaient négociés en bourse.

Au phénomène d'éclatement qui se manifeste, jusqu'en 1914, par la création de nombreuses banques dont un bon nombre a des caractères familiaux, succède, après 1918 et davantage encore après 1945, un phénomène de concentration. Quelques grandes banques se partagent désormais le marché: Société Générale de Banque, Bruxelles-Lambert, Kredietbank, Paribas, auxquelles se sont jointes, dérogeant à leur mis-

sion primitive, le Crédit Communal de Belgique né en 1860, et la CGER fondée en 1865.

Ainsi, les activités proprement financières des banques d'affaires sont déléguées à des institutions créées à cet effet: Brufina, Cobepa. Cette mutation des banques d'affaires en organismes de dépôt possédant des dizaines de milliers de « petits » clients en comptes courants est, avec l'évolution des moyens de paiement, une des grandes caractéristiques de l'histoire économique de notre temps.

M. Dumoulin

A lire:

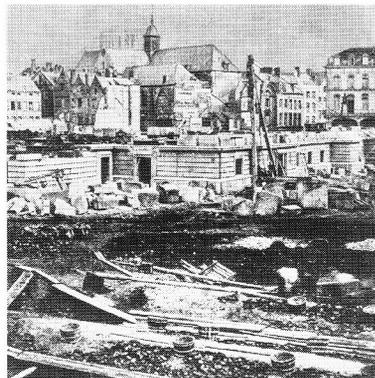
B.-S. Chlepner,
Le marché financier en Belgique depuis cent ans,
Bruxelles, 1931.

V. Janssens,

Le franc belge. Un siècle et demi d'histoire monétaire,
Bruxelles, 1976.

A visiter:

la Bourse de Bruxelles.
Des visites guidées sont organisées. S'adresser à M. le Président de la Commission de la Bourse de Bruxelles, Palais de la Bourse, 1000 - Bruxelles.



Au début des années 1870, le centre de Bruxelles se transforme.

L'axe Nord-Midi devient une artère vitale suite au voûtement de la Senne. Dans le même temps, la capitale devient un important marché financier international. On décide de construire sur cet axe une nouvelle Bourse de Commerce.

Les travaux débutent en 1871 sur des plans de Léon Suys. L'inauguration se fait en 1873, la même année que la promulgation de la loi sur les sociétés anonymes, signal d'expansion.

Le Palais de la Bourse est porteur d'un nombre impressionnant de symboles. Le fronton représente, au centre, la Belgique ayant, à sa droite, l'Industrie et, à sa gauche, la Navigation. Tout en haut, la Belgique, ayant à ses pieds l'écusson de Bruxelles, est accompagnée de deux génies, le Commerce et l'Industrie. Les deux groupes aux extrémités de la partie cintrée de l'attique sont le Commerce par voie de terre et le Commerce maritime.